

TAIN ET SON CANTON La TNT dans la Drôme Drôme Hebdo 11/02/10

Le sénateur Besson monte au créneau

Le sénateur de la Drôme Jean Besson vient d'interpeller le gouvernement à propos de la couverture de la TNT dans le département de la Drôme.

Rappelons en effet que selon la loi du 5 mars 1997, concernant la télévision du futur, il faut que 95% de la population soit couverte par la TNT.

"Malgré des dispositions qui se veulent rassurantes, les conditions de déploiement de la TNT inquiètent les élus et les habitants des communes rurales à l'approche du 30 novembre 2011, date butoir du basculement au tout numérique. Le syndicat départemental de télévision estime que malgré le débridage des émetteurs du mont Ventoux, il faudra rééquiper 76 réémetteurs afin de couvrir le département. À défaut plus de 20 000 habitants répartis sur 143 communes deviendront des laissés pour compte de la télévision" s'est inquiété le sénateur Jean Besson.

D'autant qu'il faudrait alors pour chaque foyer déboursier plus de 300 € pour recevoir la TNT par satellite. Pour Jean Besson le vote au sénat de la proposition de loi relative à la lutte contre la fracture numérique suggère qu'un tel scénario n'est pas inévitable compte tenu des aides non négligeables en faveur des particuliers et des collectivités locales.

Seule ombre au tableau, toujours selon le sénateur, le CSA devra fixer un nouveau taux de



Le sénateur Jean Besson a interpellé le gouvernement.

couverture minimal de la population par département cette fois-ci, d'où l'inquiétude de Jean Besson à propos *"d'une généralisation équitable de la TNT dans la Drôme"*

Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville va s'expliquer en rappelant que la TNT remportait un vif succès avec deux foyers sur trois la recevant soit par hertzien terrestre, soit par l'ADSL, le câble ou le satellite et que l'extension de la couverture à tous les départements et notamment à la Drôme était un objectif majeur du Gouvernement.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, 333 millions seront mobilisés par l'État. Enfin, l'État aidera les collectivités qui souhaitent investir en propre dans des émetteurs secondaires.

Tous ces engagements figurent dans la proposition de loi relative à la lutte contre la fracture numérique, qui vient d'être définitivement adoptée au Sénat.

Les habitants de la Drôme pourront donc recevoir la TNT dans des conditions justes et équitables.

P.S.